

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal

Séance du 8 avril 2014

L'an deux mil quatorze et le 8 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Alain CHAPLOT, Maire.

Etaient présents : *Alain CHAPLOT, Marie-Madeleine GAILLARD, Mauricette SEUTIN, Michel FAURE, André DUVAL, Christophe GENTIL, David BOUDILLET, Patrice JORAND, Xavier MULLER, Christine BIZOT, Pierre MAILLARD, Patrice MADELENAT, Aurélia FREAUX, Caroline BEHAR, Bertrand BIDAULT de L'ISLE*

Christine BIZOT a été nommée Secrétaire de Séance.

Le Maire demande que l'on ajoute à l'ordre du jour, en dernier point, les travaux de réfection du sol et des clôtures des cours de récréation au groupe scolaire. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord.

I – COLLECTE DES QUESTIONS DIVERSES

Commission inondations

Création d'une Maison des Assistantes Maternelles

Problèmes de stationnement dans le village

II - ORDRE DU JOUR :

- Elections des délégués : SIVOS – Syndicat du bassin versant du Serein, Syndicat de la Forêt d'Hervaux, Commission Locale d'Energies de l'Avallonnais, Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de l'Isle sur Serein, Conseil d'Administration du Pôle Gérontologique.
- Election des membres à la Commission des Appels d'Offres,
- Election des membres du Conseil Municipal au CCAS,
- Nomination des membres du Conseil Municipal aux différentes commissions communales,
- Délégations du Conseil Municipal au Maire,
- Délégations du Maire aux Adjointes
- Indemnités élus,
- Amortissements des investissements du budget Eau et Assainissement
- Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption,
- Aménagement d'un local pour les associations, mise en place d'un règlement et d'une convention,
- Vente logement Domanys sis au 44 avenue du Parc,
- Travaux de rénovation des logements de l'ancienne gendarmerie,
- Travaux complémentaires au groupe scolaire
- Questions diverses.

III - Elections des délégués : SIVOS – Syndicat du bassin versant du Serein, Syndicat de la Forêt d'Hervaux, Commission Locale d'Energies de l'Avallonnais, Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de l'Isle sur Serein, Conseil d'Administration du Pôle Gérontologique.

- **ELECTIONS DELEGUES – SIVOS de l'ISLE sur SEREIN, ANGELY et SAINTE COLOMBE**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer 3 membres titulaires et un membre suppléant pour représenter la commune de l'Isle sur Serein auprès du SIVOS de l'ISLE sur SEREIN, ANGELY et SAINTE COLOMBE.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne **Alain CHAPLOT, Mauricette SEUTIN et Aurélia FREAUX : membres titulaires et David BOUDILLET : membre suppléant**

- **ELECTIONS DELEGUES – SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DU SEREIN**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune de l'Isle sur Serein auprès du Syndicat du bassin versant du Serein.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne **Patrice JORAND, membre titulaire et David BOUDILLET, membre suppléant**

- **ELECTIONS DELEGUES – FORET D'HERVAUX**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer trois membres titulaires pour représenter la commune de l'Isle sur Serein auprès du Syndicat de la FORET D'HERVAUX.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne **Alain CHAPLOT, David BOUDILLET et Patrice JORAND, membres titulaires** pour représenter la commune de l'Isle sur Serein au **SYNDICAT DE LA FORET D'HERVAUX.**

- **ELECTIONS DELEGUES – COMMISSION LOCALE d'ENERGIES de l'AVALLONNAIS**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune de l'Isle sur Serein auprès de la COMMISSION LOCALE d'ENERGIES de l'AVALLONNAIS

Après délibération, le Conseil Municipal désigne **André DUVAL, membre titulaire et Xavier MULLER, membre suppléant**

- **ELECTIONS DELEGUES – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer, outre le Maire qui est membre d'office, deux membres titulaires pour représenter la commune de l'Isle sur Serein auprès du CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE de l'ISLE SUR SEREIN

Après délibération, le Conseil Municipal désigne **Michel FAURE et Mauricette SEUTIN, membres titulaires**

- **ELECTIONS DELEGUES – CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PÔLE GERONTOLOGIQUE**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer, outre le Maire qui est membre d'office, un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune de l'Isle sur Serein auprès du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PÔLE GERONTOLOGIQUE

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Michel FAURE, membre titulaire et Mauricette SEUTIN : membre suppléant.

IV – ELECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION DES APPELS D'OFFRES

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour la commission des appels d'offres, en plus du Maire qui est Président d'office.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne comme membres titulaires, André DUVAL, Christine BIZOT, Pierre MAILLARD et comme membres suppléants, David BOUDILLET, Xavier MULLER, Patrice MADELENAT.

V – ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CCAS

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer, outre le Maire qui est Président d'office, quatre membres du Conseil Municipal pour siéger au Centre Communal d'Action Sociale.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Aurélia FREAUX, Christine BIZOT, Pierre MAILLARD et Patrice MADELENAT

VI – NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission des travaux – Eau et Assainissement : Alain CHAPLOT, André DUVAL, Marie-Madeleine GAILLARD, Patrice JORAND, Xavier MULLER, Patrice MADELENAT, Christophe GENTIL et Pierre MAILLARD

Commission des Finances : Alain CHAPLOT, Michel FAURE, Patrice JORAND, Xavier MULLER, Caroline BEHAR, Pierre MAILLARD, André DUVAL

Commission juridique : Alain CHAPLOT, Michel FAURE, Caroline BEHAR et Aurélia FREAUX

Commission des Impôt : Alain CHAPLOT, Mauricette SEUTIN, Michel FAURE, Pierre MAILLARD, Christophe GENTIL, André DUVAL, Patrice JORAND

Commission sport et jeunesse : Mauricette SEUTIN, Christine BIZOT, Aurélia FREAUX et Bertrand BIDAULT de L'ISLE,

Commission Petite Enfance : Mauricette SEUTIN, Aurélia FREAUX et Christine BIZOT

Commission Cérémonies : Pierre MAILLARD, Christine BIZOT, Marie-Madeleine GAILLARD, Patrice MADELENAT, Caroline BEHAR, Aurélia FREAUX,

Commission Espaces Verts et Aménagement Urbain : M.M. GAILLARD, Patrice JORAND, David BOUDILLET, Bertrand BIDAULT de L'ISLE, Christine BIZOT, Mauricette SEUTIN, Patrice MADELENAT, Caroline BEHAR, Pierre MAILLARD

Commission Cimetière : M.M. GAILLARD, Patrice MADELENAT, Christine BIZOT, André DUVAL,

VII – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE,

Le Maire donne connaissance aux Conseillers Municipaux, qu'aux termes de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, des pouvoirs peuvent lui être délégués par le Conseil Municipal, pour la durée de son mandat.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, décident, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 4 000 € H.T, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférent ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- De décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euro ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- D'intenter, au nom de la Commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle : cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 euro

Ils décident qu'en cas d'empêchement du Maire qui est tenu de signer personnellement ces décisions, délégation de pouvoir est donnée expressément par le Conseil Municipal au premier Adjoint.

Ils précisent que, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires des décisions prises.

VIII DELEGATIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS

Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de mettre en place des commissions municipales chargées de l'étude et de l'élaboration des dossiers à soumettre au Conseil Municipal.

Il propose la création de quatre commissions correspondant aux fonctions qui seront déléguées aux adjoints par arrêtés, chaque commission étant présidée par un adjoint ou un conseiller, dans son domaine respectif.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de créer quatre commissions pour la durée du mandat :

Commission 1 : espaces verts, aménagement urbain, associations culture cérémonies et cimetière

Commission 2 : affaires scolaires et périscolaires, SIVOS, sport et jeunesse

Commission 3 : Finances, affaires juridiques, impôts, aide sociale

Commission 4 : Travaux communaux.

Et désignent les responsables desdites commissions comme suit :

Commission 1 : Madame Marie-Madeleine GAILLARD,

Commission 2 : Madame Mauricette SEUTIN

Commission 3 : Monsieur Michel FAURE

Commission 4 : Monsieur André DUVAL

IX – INDEMNITES ELUS,

- Indemnité de fonctions au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants :

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal, la population de L'Isle sur Serein a été fixée à 762 habitants suite aux enquêtes de recensement exécutées de 2009 à 2013., le taux maximal de l'indemnité de fonction est de 31 % de l'indice 1015, majoré de 15 % (indemnité de chef-lieu de canton).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal décident, et avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 25.60 %. Cette indemnité sera versée mensuellement.

- Indemnités de fonctions aux Adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire pendant la durée de leur mandat, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, la population de L'Isle sur Serein étant fixée à 762 habitants suite aux enquêtes de recensement exécutées de 2009 à 2013, le taux maximal de l'indemnité de fonction est de 8,25 % de l'indice 1015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal décident, et avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire au taux de 8,25 %. Cette indemnité sera versée mensuellement.

- Versement des indemnités de fonctions à un Conseiller Municipal titulaire de délégation

Le Maire indique, qu'en application des dispositions de l'article L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités territoriales, alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions, peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au Maire et aux Adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas, l'indemnité versée à un Conseiller Municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au Maire de la Commune. Monsieur André DUVAL quitte la salle.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'allouer une indemnité de fonction au taux de 3.10 % de l'indice brut 1015, à Monsieur André DUVAL, Conseiller Municipal délégué au suivi des travaux.

X- DUREE DES AMORTISSEMENTS DES INVESTISSEMENTS AU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire indique qu'il y a lieu de préciser la durée d'amortissement des biens renouvelables pour le budget « Eau et Assainissement » comme suit :

Frais d'études, de recherche et de développement :	5 ans
Equipement électromécanique (pompe, réducteur,)	5 ans
Poteaux incendie	40 ans
Réseau eau potable	40 ans
Réseau assainissement	60 ans
Usine de production d'eau potable, station épuration	60 ans

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent de reconduire ces durées d'amortissement des biens renouvelables pour le budget « Eau et Assainissement »

XI – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION

Le Maire expose la déclaration d'intention d'aliéner, en date du 25 mars 2014, reçue le 26 mars 2014, adressée par Maître Stéphanie FAIVRE-FRANCIN, notaire à L'ISLE SUR SEREIN en vue de la cession de la propriété sise à L'ISLE SUR SEREIN, cadastrée section AB 96 et AB 103, d'une superficie totale de 462 m², appartenant à Monsieur et Madame Guy de MASSOL de REBETZ .

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident de ne pas acquérir par voie de préemption le bien décrit ci-dessus.

XII - CREATION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS ET MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION ET D'UN REGLEMENT INTERIEUR

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que l'Association Etamine, le Club Jean de Chalon et l'Association des Dentellières ont déménagé pour intégrer les anciens locaux de la garderie-cantine, 14 place Saint-Georges.

Marie-Madeleine Gaillard suggère que ces locaux puissent être mis à disposition des Associations ayant leur siège social ou leur activité à l'Isle sur Serein, en vue d'y tenir leurs réunions, ou de s'y installer afin d'y pratiquer leur activité. Pour cela, elle propose d'établir une convention de mise à disposition complétée d'un règlement intérieur pour celles s'y installant de façon durable. Un imprimé de demande ponctuelle sera fourni à celles souhaitant utiliser les locaux occasionnellement.

Les Membres du Conseil Municipal souhaitent que soient ajoutés, au règlement intérieur, la demande des statuts des associations ainsi que la demande d'une caution d'un montant de 100 €. Ils souhaitent aussi que le ménage soit effectué par les Associations et que la Commune mette à disposition une personne seulement pour le nettoyage des vitres et un « grand ménage » de temps en temps.

Après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal acceptent de donner le nom de « Maison des Associations » au bâtiment sis 14 place Saint-Georges, autorisent le Maire à signer le règlement intérieur après avoir effectué les modifications demandées, les conventions avec les associations s'installant de façon permanente et tous autres documents relatifs à ce programme.

XIII- VENTE DE LOGEMENT DOMANYS

Le Maire informe que DOMANYS a mis en vente, le logement locatif, 44 avenue du Parc, sis sur les parcelles cadastrées AC217 et 274 d'une superficie totale de 860 m² à Monsieur BIETRY et Madame SUCHETET. Il rappelle que, déjà en 2011 et 2012 et 2013, huit ont été vendus. Conformément à l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, Monsieur le Préfet de l'Yonne sollicite l'avis de la Commune.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donnent un avis favorable pour la vente de ce logement décrit ci-dessus. Néanmoins, ils réitèrent leur étonnement quant à la vente d'un nombre assez conséquent de logements Domanys sur le territoire de la Commune de l'Isle sur

Serein, sans avoir, en compensation, de nouvelles constructions, d'autant que les demandes de location ne manquent pas.

XIV – TRAVAUX DE RENOVATION DES LOGEMENTS DE L'ANCIENNE GENDARMERIE

Le Maire indique que le Conseil Régional a donné un avis favorable d'octroyer des subventions pour le projet de réhabilitation et rénovation des logements dans l'ancienne gendarmerie.

XV TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AU GROUPE SCOLAIRE

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il faut changer le revêtement des cours de récréation du groupe scolaire, ainsi que les clôtures car celles posées ne sont pas assez hautes et pas assez rigides. Il expose un devis de l'entreprise BOUJEAT d'un montant de 27 550.65 € hors taxes. Ces travaux complémentaires étant une suite logique au marché initial passé avec cette entreprise, cela explique qu'il n'y ait pas eu d'autres demandes de devis.

Après délibération, et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour ces travaux complémentaires et acceptent le devis de l'entreprise Boujeat de Nitry d'un montant hors taxes de 27 550,65 €, soit 33 060.78 € TTC.

XVI – QUESTIONS DIVERSES

Commission inondations

Christophe Gentil rappelle que, lors d'une précédente séance de Conseil municipal, il avait été prévu de créer une commission pour intervenir auprès des habitants lors des inondations. Il demande sa création. Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal nomment Alain CHAPLOT, Christophe GENTIL, Xavier MULLER, Patrice JORAND, Patrice MADELENAT. Ils souhaitent aussi demander une personne extérieure au Conseil Municipal.

Création d'une Maison des Assistantes Maternelles

Christine BIZOT et Aurélia FREAUX suggèrent de réfléchir à la création d'une maison des Assistantes Maternelles. Elles expliquent le fonctionnement, la gestion, les locaux à mettre à disposition et invitent à s'imprégner du document mis à disposition

Problèmes de stationnement dans le village

Les Conseillers Municipaux soulèvent les problèmes de stationnement dans le village, notamment Place Castelnau, à l'entrée de la rue du Moulin, devant la pharmacie, rue du Calvaire, etc... Ils demandent de mettre des panneaux « zone bleue » plus visibles que le marquage au sol, de matérialiser la place Saint Georges afin de gagner quelques places, de prévoir un stationnement « minute » devant la boulangerie Berka. Ils soulignent aussi l'encombrement des trottoirs par les voitures et par certaines jardinières qui gênent les parents avec les poussettes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35